



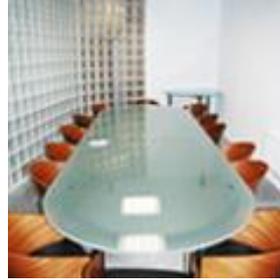
Certificat Restreint de Radiotéléphonie (CRR) obligatoire pour l'utilisation de la VHF

Horaire: Samedi 14h → 18h

Seed factory

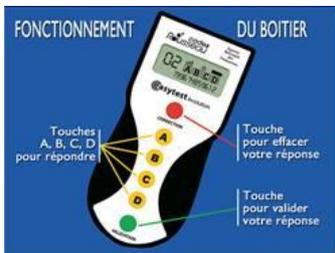
Av des volontaires 19

1160 Bruxelles (Auderghem)



Merci de venir à la formation avec :

- De quoi prendre des notes (cahier, feuilles volantes...)
- L'impression du manuel CRR



L'examen CRR du service mobile maritime QCM

Généralités du service mobile maritime	6
Radiotéléphonie VHF	8
Utilisation pratique de VHF ASN	10



Vous devez répondre à 24 questions à choix multiples. La durée totale de l'épreuve est d'environ 25 minutes. Pour réussir l'examen, la moyenne est nécessaire dans chaque épreuve. Vous pouvez ainsi avoir au total douze bonnes réponses et être éliminé. Vous recevrez les résultats une dizaine de jours après l'examen. En cas de réussite, le courrier contiendra également votre certificat

Vous souhaitez acheter une radio VHF ?

Des radios portable seront testable et achetables le jour de la formation n'hésitez pas non plus à contacter notre boutique pour vous faire livrer une radio ou tout matériel de votre choix le jour de la formation, vous bénéficiez de 10% de réduction.

- Paris NAUTIQUE Centre de Services Nautiques
- 12 rue Lacuée 75012 Paris.
- bastille@paris-nautique.com
- tel 00 33 1 43 07 39 50



Pour toutes Infos

Arnaud - Paris Nautique Bruxelles

info@permiscotier.be

Tel. 0496 / 78 15 41

www.permiscotier.be





Votre dossier et examen CRR Maritime

- **Pour confirmer votre inscription, effectuez un Virement de 90€ à Paris Nautique** 4 bis rue Lakanal, 93500 PANTIN, FRANCE

- IBAN : FR76 1020 7001 3821 2170 6621 820
BIC : CCBPFRPPMTG

Communication « NOM + CRR Bruxelles + date choisie ». Seul le paiement valide définitivement l'inscription,

- Toujours choisir le CRR Maritime, même pour la navigation fluviale (le maritime est valable en fluvial mais l'inverse n'est pas vrai)
- Imprimez le manuel qui vous sera envoyé par email apportez le à la formation (il n'est pas utile de " l'étudier" avant la formation)
- Remplir dès que possible le formulaire d'inscription (annexé) et **le renvoyer à l'ANFR** (Association Nationale des Fréquences) à l'adresse indiquée sur le formulaire avec 2 photos d'identité conformes (type photoMaton), une photocopie recto/verso **couleur** de votre carte d'identité + **un chèque de 78€** pour les droits de timbres.
- Attention il n'est pas possible de payer les droits de timbres à l'ANFR autrement que par chèque, demandez à votre banquier de rédiger pour vous un chèque (ou chèque d'agence) à envoyer par la poste à:

**Agence Nationale des Fréquences
Régie MEFI Noiseau
Route de la Queue en Brie
Départementale 136
94880 NOISEAU**

- Vous choisissez votre centre d'examen et la date d'examen; par exemple Nord de la France à proximité de Lille [Wasquehal](#) ou Dunkerque (Metz, Paris...).
- Accédez à la **carte et aux dates des examens CRR de l'ANFR** (<http://crr.anfr.fr/cartefrance.php>), cette carte est mise à jour toutes les semaines.
- Après envoi du dossier à l'ANFR (attendre une semaine) réservez par téléphone votre place à une session d'examen **CRR Maritime** au lieu et à la date choisie (sous réserve de disponibilité), en **appelant l'ANFR au Tel. 00 33 3 29 42 20 74**

Malheureusement nous n'avons pas la possibilité d'effectuer ces démarches pour vous